

RAPPORT N° 00/4-26
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'UN PLATEAU VERT
POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL AU BRULE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER LES MARCHES DE TRAVAUX

La Ville a programmé la réalisation d'un plateau vert éclairé pour la pratique du football (entraînements, loisirs, compétitions des équipes de jeunes) avec une aire de jeux aux dimensions 62 m x 45 m, sur le secteur du Brûlé dépourvu de ce type d'équipement.

Cet équipement sportif sera implanté au centre du village, près de l'Eglise.

Le projet intègre les travaux suivants :

LOT N° 1 REALISATION DU PLATEAU VERT

- nettoyage du terrain,
- terrassements,
- adduction d'eau pour arrosage,
- ouvrages de soutènement,
- terre végétale,
- engazonnement,
- traçage et équipements ;

LOT N° 2 CLÔTURES

- clôture complète de l'enceinte et clôtures pare-ballons ;

LOT N° 3 ECLAIRAGE.

Le montant prévisionnel total des travaux est évalué à 890 000 F HT.

La dépense correspondante sera imputée au Budget communal sous le Chapitre 23 / Article 2318

RAPPORT N° 00/4-26

Je vous demande, en conséquence :

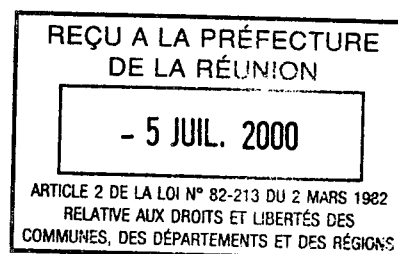
- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres en trois lots séparés, conformément aux Articles 274, 296 et suivants du Code des Marchés Publics :

- * LOT N° 1 REALISATION DU PLATEAU VERT,
- * LOT N° 2 CLOTURES,
- * LOT N° 3 ECLAIRAGE,

puis à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 00/4-26
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000**

OBJET

**REALISATION D'UN PLATEAU VERT
POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL AU BRULE**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER LES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-26 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation d'un terrain de football au Brûlé.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres en trois lots séparés conformément aux Articles 274, 296 et suivants du Code des Marchés Publics (Lot n° 1 / réalisation du plateau vert - Lot n° 2 / Clôtures - Lot n° 3 / Eclairage), puis à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission Appels d'Offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 juin 2000

Pour le Maire absent

Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

